



SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requiert des soumissions et procèdera à l'ouverture publique de ces dernières dans le cadre des appels d'offres suivants :

Le jeudi 27 octobre 2022, à 10h :

APO-2022-051 Contrat de transport de neige en vrac – hiver 2022-2023, (SÉAO 1650089);

Responsable : M. Cimon Boily, directeur du Service des travaux publics
Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

APO-2022-053 Contrat de service pour la vidange d'installations septiques, (SÉAO 1650093);

Responsable : M. Gabriel Morin, directeur adjoint du Service des travaux publics
Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

Le jeudi 10 novembre 2022, à 10h :

APO-2022-054 Contrat d'approvisionnement de camions légers, (SÉAO 1650116);

Responsable : M. Marc Lachance, gestionnaire de flotte du Service des travaux publics
Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

Endroit de réception : Hôtel de ville, 200, route de Fossambault, Saint Augustin de Desmaures (Québec) G3A 2E3. Les soumissions peuvent être déposées entre 8 h et 16 h du lundi au vendredi.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par le biais de SEAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme. La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Ces appels d'offres sont assujettis au Règlement 2019-584 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint Augustin-de-Desmaures. Les offres doivent être présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables.

À moins d'indication contraire, ces appels d'offres sont assujettis à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et lorsqu'applicable à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de service reçues. Elle se réserve également le droit de les accepter en tout ou en partie si le projet s'y prête et si la formule de soumission le prévoit.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 9 octobre 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca